



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
  - Présents : 17
  - Excusés : 10
  - Votants : 24
- dont 7 pouvoirs

**VOTE : délibération adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

INTERCOMUNALITE  
Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze  
(FDEE 19)

Modification des statuts

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

**PRESENTS :**

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

**EXCUSES :**

André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAUX.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu la délibération du Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) du 25 septembre 2025 validant les procédures de consultation de ses membres et de révision des statuts ;

Vu le projet de nouveaux statuts de la FDEE 19 annexé à la présente ; Considérant que l'ensemble des dispositions modifiant les statuts de la FDEE19 a été présenté à l'assemblée délibérante ;

Considérant que tous les membres de la FDEE 19 sont appelés à délibérer sur ces nouveaux statuts ;

Considérant que s'ils sont adoptés à la « majorité qualifiée » des collectivités membres, l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 23 mars 2026 ;

Après avoir pris connaissance des différentes modifications apportées aux statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), tels qu'annexés à la présente délibération.**

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le site internet : 01/12/2025

Date de télétransmission en préfecture : 01/12/2025

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 27 novembre 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE